

Oraison Funèbre  
DU  
Comte de Frontenac

prononcée dans  
l'église des Recollets de Québec

le 19 décembre 1698

par  
le père Olivier Goyer

publiée par  
Pierre-Georges Roy



Lévis :  
Bulletin des Recherches Historiques

1895

A l'honorable J-A. Chapleau,  
Lieutenant-gouverneur de la province de Québec  
Hommage respectueux de  
Pierre-Georges Roy

Lévis, ce 22 juillet 1895-

Oraison Funèbre  
DU  
Comte de Frontenac

prononcée dans  
l'église des Recollets de Québec  
le 19 décembre 1698

par  
le père Olivier Goyer

publiée par  
Pierre-Georges Roy



Lévis :  
Bulletin des Recherches Historiques  
1895

## LE RECOLLET OLIVIER GOYER

---

On possède très peu de renseignements sur le père récollet Olivier Goyer. On ignore quand il vint dans le pays et quand il en partit (1). C'est lui qui, le 19 décembre 1698, prononça l'oraison funèbre de Frontenac. Il était alors commissaire-général de son ordre dans la Nouvelle-France, ainsi qu'on le constate par le procès-verbal d'un miracle attribué au frère récollet Didace Pelletier en date du 26 octobre 1699 (2).

C'est le père Goyer qui était le confesseur de Frontenac et c'est lui qui l'assista à sa mort.

Parkman a publié quelques extraits de l'oraison funèbre prononcée par le père Goyer (3).

Cette pièce d'éloquence n'a jamais été publiée en français. Aussi, nous croyons intéresser le lecteur en la mettant au jour.

Le séminaire de Québec possédait autrefois le texte original de l'oraison funèbre de Frontenac. On ne sait

(1) La *Liste chronologique des évêques et des prêtres, tant séculiers que réguliers, employés au service de l'église du Canada depuis l'établissement de ce pays*, imprimée à Québec en 1834, et le *Répertoire du clergé canadien* de Mgr Tanguay ne le mentionnent pas.

(2) ".....En foy de quoy avons signé et apposé le sceau de la Mission le 26e jour du mois d'obre 1699.—Fr. Olivier Goyer commissaire gnal". — *Canada-Français*, volume quatrième, page 261.

(3) *Frontenac and New-France under Louis XIV*, pages 431, 432, 433, 434.

ce qu'il est devenu. On suppose qu'il aura été soustrait par quelque main avide de vieilles choses.

La copie que nous possédons a été faite par Mgr Hamel, de l'université Laval, sur un manuscrit de l'abbé Plante, qui, lui, l'avait copié sur l'original du séminaire de Québec. C'est dire que le tout est authentique.

A qui attribuer les commentaires qui accompagnent la copie manuscrite de l'oraison funèbre du comte de Frontenac par le père Olivier Goyer ?

M. Parkman dit que M. Jacques Viger était d'opinion que ce critique anonyme n'était autre que l'abbé de la Tour, l'auteur des *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval* <sup>(1)</sup>.

M. George Stewart, dans les notes qui accompagnent sa magistrale étude sur Frontenac et son temps <sup>(2)</sup> raconte de son côté que M. l'abbé Casgrain l'a informé que ces commentaires étaient dus à la plume mordante de l'abbé Charles Glandelet, qui vint au Canada en 1675 et demeura un demi-siècle au séminaire de Québec. M. Glandelet, qui fut supérieur et confesseur des Ursulines, mourut à Trois-Rivières à l'âge avancé de 80 ans.

(1) *Frontenac and New-France under Louis XIV*, page 435.

(2) *Narrative and critical history of America*, edited by Justin Winsor, volume IV, page 357.

*Oraison funèbre du très-haut et très-puissant Seigneur Louis de Buade, comte de Frontenac et de Paluau, Maréchal de camp de l'armée du roi, Chevalier de l'ordre de St-Louis, Gouverneur et Lieutenant-général pour le roi dans toute l'Amérique Septentrionale, prononcée en l'église des récollets de Kébec, lieu de sa sépulture, le 19 décembre 1698.*

*In multitudin eridebor bonus et in bello fortis.*

Je ferai voir que je suis bon à mon peuple et vaillant dans la guerre.

Au livre de la Sagesse, chap 8.

M.

Ainsi parle Salomon divinement inspiré de tracer en sa personne les caractères d'un homme héroïque. Il nous le représente occupé à connaître et à pratiquer les règles de la véritable sagesse qu'il préfère à l'or et à l'argent, et qu'il prend pour guide dans la conduite des peuples qui lui sont soumis, tirant sa gloire d'une solide vertu, méprisant les vaines louanges d'un flatteur intéressé, ne recherchant dans la grandeur que le plaisir d'être utile, digne d'être admis dans le conseil des princes, qui l'honorent de leur bienveillance, qui suivent ses avis, qui l'écoutent avec attention parce qu'il est prudent pour ne dire que ce qu'il faut, et grave pour le dire avec poids, acquérant après sa mort une glorieuse immortalité parmi ceux qui le suivent, vivant dans leur esprit par le souvenir d'une bonté qui le faisait aimer des grands.

A ces mots reconnoissez (1), Messieurs, l'illustre défunt dont nous célébrons les obsèques et à la place de ce héros mettez-y (2) Très-haut et très-puissant seigneur Louis de Buade Comte de Frontenac et de Paluau, maréchal de camp des armées du roy, chevalier de l'ordre de St Louis, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté dans toute l'Amérique Septentrionale.

Cet homme sage (3), désintéressé, libéral, dévoué au service de son roy, zélé pour le bien public, grand dans les difficultés par sa prudence, dans les périls par son courage et dans la religion par sa piété.

Cet homme sage que le sénat (4) de Venise, cet aréopage de l'Italie, écouta avec une respectueuse attention parce qu'il y parla (a) avec toute la force de cette éloquence que vous avez admirée (5) depuis, Mrs, dans vos assemblées publiques, éloquence qu'il avait reçue de la nature cultivée par l'étude. Cet homme désintéressé qui, plus occupé de son devoir (6) que de sa fortune fit celle (7) des autres sans augmenter (8) la sienne. Cet homme libéral dont la magnificence (9) a eu pour bornes celles de ses biens. Cet homme dévoué par devoir et par inclination au service de son roy dont il respectoit

la majesté et aimoit la personne (10) zélé (11) pour le bien public, qu'il ménageoit aux dépens de ses propres intérêts. Grand dans les difficultés par cette prudence consommée, par cette solidité de jugement (12), par cette étendue, cette élévation et cette présence d'esprit (13) qui s'est soutenue jusqu'au dernier moment de sa vie. Grand dans les périls par son courage (14), il ne s'y exposa jamais avec témérité (15), il en sortit toujours avec honneur (16). Grand dans la religion (17) par sa piété, dont il pratiqua les œuvres en esprit et en vérité.

Il est temps de recueillir toutes ces idées et pour garder de l'ordre dans un sujet si vaste, renfermons les toutes dans les termes de mon texte et disons que le Comte de Frontenac s'est fait aimer par sa bonté; telle a été sa vie politique. Il s'est fait estimer par sa valeur, telle a été sa vie militaire. On le reconnaît déjà à ces traits. Son portrait cependant n'est encore qu'ébauché. Pour y mettre la dernière main, unissons le serviteur de Dieu avec l'homme du roi, et le chrétien avec le guerrier. C'est ce que je vais faire dans les deux parties de ce discours.

1° POINT. C'est une vérité que la philosophie payenne a reconnue avant que la morale chrétienne en ait fait une loi. Ceux que Dieu a choisis pour prendre sous lui le gouvernement des provinces et que la providence a placés, comme dit l'écriture, sur la tête des autres hommes, doivent se regarder comme des personnes consacrées par état à l'utilité et à la félicité publique (R. L.). Ils doivent dire avec StPaul: nous sommes redevables à tout le monde et si nous représentons Dieu par une autorité qui nous fait craindre et respecter pourquoi ne le représenterons-nous pas par une bonté qui nous fasse aimer des peuples? Notre grandeur ne consiste pas tant au pouvoir que nous avons de leur commander, qu'aux moyens que nous prendrons de leur être utile. Tel doit être l'usage de l'autorité à la regarder dans les desseins de Dieu. Mais si nous la considérons dans les mains des hommes, hélas! à quels abus n'est-elle pas ex-

posée. Comme le pouvoir d'un gouverneur de province tient du souverain et est comme un rayon de la royauté, donnant des ordres auxquels on ne peut résister sans crime, il est à craindre que se voyant (18) en état de faire tout ce que l'on veut, on ne fasse pas toujours ce que l'on doit, que la facilité de nuire impunément n'en inspire le dessein, et que le crédit de l'homme public ne serve à la passion de l'homme particulier. Ce désordre est encore plus à craindre dans un pays (19) où l'autorité étant plus éloignée de son centre, peut moins être redressée quand elle s'écarte de la droiture ; où l'influence du chef sur tous les membres de l'état se trouve interrompue par une vaste étendue de mers, où les remèdes que le roy voudrait opposer aux maux peuvent souvent devenir inutiles par le retardement ; où un gouverneur semblable à ce mauvais serviteur de l'Évangile peut se prévaloir de l'éloignement du maître commun pour traiter avec dureté ceux qui lui sont soumis.

Le gouverneur dont je fais l'éloge ne profita jamais de ces conjonctures pour faire sentir aux foibles (20) le poids de son autorité. Et vous, Dieu de douceur et de clémence, qui aviez formé ce grand homme pour la vertu, vous lui aviez donné un cœur de Père pour votre peuple. Il suffisoit de l'envisager pour être prévenu d'estime et de confiance (21) ; un air (22) noble mêlé de douceur, un caractère de probité répandu sur son visage aussi bien que dans ses actions, toujours disposé (23) à faire du bien aux uns, ou à soulager la misère des autres, une sincérité qui le rendait incapable de dissimuler (24), une fidélité inviolable dans ses amitiés (25) et dans ses paroles, affable, officieux à ses ennemis (26) par générosité, à ses amis par reconnaissance, désintéressé (27) pour lui-même, empressé pour les autres, il n'employait son crédit (28) en cour que pour obtenir une grâce à celui-cy, donner de bonnes impressions de celui-là, faire valoir les services de l'un, excuser les fautes de l'autre : en un mot, pour obtenir sa protection, il suffisoit d'en avoir besoin : heureux (29) s'il ne l'a jamais ac-

cordée qu'au mérite ! Tels furent les caractères de cette bonté d'âme qui lui concilia la confiance (30) de ses amis, l'estime de ses ennemis et tout ensemble le respect et la confiance des nations sauvages amies ou ennemies qui ne l'appelèrent jamais autrement que *leur père*. Je dirois, Mrs, qu'un si excellent homme devoit avoir gagné tous les cœurs (31) si un homme qui doit répondre à tout le monde pouvoit plaire à tout le monde. Qui l'aurait cru ? certains mécontents (32) conspirèrent en secret (33) n'osant éclater en public ; ils forment de sourdes intrigues qu'il est plus facile d'entrevoir qu'expédient de révéler, ils préviennent (34) le plus éclairé et le plus juste roy du monde et l'obligent de rappeler à la cour un sujet qui lui était si utile ailleurs. C'est ici, Mrs, (35) où je demande votre réflexion pour entrer dans les sentiments d'un homme d'honneur qui sent sa conduite irréprochable et ne peut la justifier. La bienséance et l'habitude et plus encore les devoirs de sa naissance et de sa condition le retiennent à la cour : mais il la regarde comme le lieu de son exil, quand il pense qu'il est où il ne devoit pas être. La prévention avait mis une espèce de barrière entre le roi et le sujet qu'il fut longtemps impossible de franchir. En vain Mardochée se présente-il souvent à la porte d'Assuérus, le jour de la gloire et de la joie que la providence a marqué n'est pas encore arrivé. Sept ans se passent après lesquels Mr de Frontenac qui avait toujours compté sur la bonté de sa cause et l'équité de son juge, trouva enfin un de ces précieux moments que le prince dérobe aux affaires de son état pour donner à celles des particuliers. Jamais moment ne fut plus attendu et jamais moment ne fut plus heureux. Le comte de Frontenac parle efficacement pour sa justification et le roi dont les paroles sont autant d'oracles, lui répond : " Je vous renvoie en Canada, où je compte que vous me servirez aussi bien que vous avez fait cy-devant, je ne vous en demande pas davantage."

Quelle joie quand on aperçut ce navire, ou, pour

mieux dire, ce char de triomphe flottant qui ramenait le désiré des nations. Les illuminations dissipèrent les ténèbres de la nuit, tandis que les acclamations troublèrent son silence et sa tranquillité. Les rochers qui bordent ce vaste fleuve <sup>(1)</sup> en retentirent et leurs échos par une succession et fidelle répétition prévinrent dans les lieux éloignés la diligence de ceux qui portaient une si agréable nouvelle. Je m'aperçois que le souvenir de cette joie vous fait pleurer celui qui vous la causa. Je n'entreprendrai pas d'essuyer <sup>(36)</sup> vos larmes ne pouvant moi-même arrêter les miennes. Après tout, elles sont justes et jamais peuple n'en versa pour un meilleur gouverneur. Quand je parle ici de la bonté du comte de Frontenac, ne vous figurez pas, Mrs, une bonté qui vienne de manque d'esprit et de courage, qui ne se sent pas ou qui se néglige. Il fut bon par vertu non pas par faiblesse. Cette vertu ne fut pas en lui un effet de son tempérament, ou si elle en fut un nous pouvons suivant la doctrine de S. Augustin regarder en lui le bon naturel comme une espèce de don <sup>(2)</sup> surnaturel qui étoit un effet anticipé de la grâce et une prochaine disposition à la vertu. La bonté dont je parle n'est pas précisément cette vertu qui rendoit notre sage gouverneur affable, facile, complaisant, compassif et indulgent. Elle faisoit, il est vrai, une partie de son mérite, mais elle ne l'achevoit pas. La bonté que je loue étoit comme une vertu générale qui comprenoit toutes habitudes de la charité et de la piété chrétiennes. Celle-là lui forma des entrailles de Père pour les peuples et celle-ci lui donna un cœur droit devant le Seigneur.

Faut-il dans une administration publique avoir cette sollicitude dont parle St. Paul qui applique uniquement ceux qui en sont chargés à remplir tous les devoirs de leur état. Jamais Père tendre et passionné pour sa famille travaillait-il avec plus de soin à son établissement que le comte de Frontenac pour le progrès et la félicité

(1) Le fleuve St-Laurent qui passe à Kébec.

(2) *Divinum naturaliter munus.*

de cette colonie. Eh ! que savons nous, Mrs, si Dieu ne lui ôta point ce cher fils, l'unique héritier de tant de vertus paternelles que la mort arrêta <sup>(1)</sup> à l'entrée d'une carrière qu'il alloit fournir glorieusement ? Que savons-nous, dis-je, si Dieu ne lui ôta point cet enfant pour substituer en sa place toute la tendresse et toute l'exactitude de cette vigilance paternelle.

Faut-il être désintéressé ? Quel autre gouverneur put jamais dire avec plus de vérité que le nôtre ces paroles de Samuel (37) au peuple de Dieu (L. des Rois, C, 12) : " Le Seigneur m'est témoin que vous n'avez rien trouvé en moi que l'on me puisse reprocher, déclarez devant le Seigneur et devant son Christ si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne par de faux crimes, si je me suis laissé corrompre par les présents et si j'ai jamais opprimé la veuve ou l'orphelin." Ce grand homme n'a jamais fait de pauvres (38) mais il en a nourri plusieurs et la matière de ces aumônes fut ce qu'il retrancha de sa dépense, d'une main il essayait les larmes des affligés et de l'autre il mettoit un voile sur leurs afflictions, il entroit par une charité tendre, mais discrète, de ceux qui n'étant pas accoutumés à la misère, rougissoient de la découvrir, aimant mieux de la souffrir en silence que de la découvrir avec un peu de honte. Il la leur épargnait en prévenant leurs demandes et n'exigeant d'eux que le secret pour reconnaissance. Ce n'est point ici, Mrs, une idée de vertu imaginée dont je prétende faire honneur à mon héros ; je pourrois vous dire avec l'apôtre parlant de lui-même : *Scio hominem* (39), je connois un homme qui dans le peu de temps qu'il la pratiqué en a vu des marques et Dieu sait que je ne ment pas. Ce Dieu de justice et de vérité fut le témoin de ses aumônes comme il fut l'objet de sa piété. Cette dévotion qui, selon St. Augustin, convient à ceux qui ont le commandement des peuples consiste à ne rien faire contre et à faire tout pour la gloire de la religion. Ils ont besoin pour cela de

(1) Tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France.

cette droiture d'esprit et de cette docilité de cœur que Salomon (1) demandait à Dieu. La droiture d'esprit leur est nécessaire pour connaître ce qu'ils doivent à Dieu et ce qu'ils doivent à César : ce que l'intérêt public demande et ce que la conscience permet. La docilité de cœur leur est nécessaire pour se conduire selon ces connoissances.

Je touche ici un endroit, Mrs, qui mérite d'autant plus votre attention qu'il regarde ce pays plus en particulier. Une fâcheuse expérience (40) nous convinc que l'avidité naturelle que les sauvages ont pour l'eau de vie les porte toujours à des excès qui les rendent aussi intraitables sur les choses de la religion que faciles à accorder tout ce qu'on leur demande en échange de cette liqueur. Comme ce commerce est opposé au christianisme et injuste du côté des négociants qui se prévalent de la stupidité de ces barbares qu'ils abrutissent par cette excessive boisson, le roi qui dans l'établissement de cette colonie n'a rien eu plus à cœur que la conversion de ces infidèles, a défendu la traite de l'eau de vie avec eux. Le comte de Frontenac qui la regardoit comme nécessaire pour rendre le trafic plus grand et plus abondant avoit paru la favoriser. Mais enfin sentant approcher ce fatal moment où la vérité se découvre pour l'ordinaire à l'esprit dans tout son jour, a reconnu que le transport de cette liqueur a causé de très grands maux à cette église naissante et à la colonie et fâché d'avoir en cela commis son autorité à des gens qui en ont abusé, a professé que si Dieu ne le retirait pas de ce monde il agirait avec plus de circonspection. C'est ainsi, Mrs, que l'on revient de ses prétentions et qu'on en revient sans honte lorsque la droiture d'esprit et la docilité de cœur sont appuyées sur un fond de religion. N'attendez pas que je vous fasse ici un fidèle récit de ses dévotions (41) ordinaires, de ces heures passées à répandre son cœur en la présence de son Dieu dans ce st. temple qu'il a choisi pour le lieu de sa sépulture, s'estimant heureux de

(1) Dabis servo tuo cor docile. 3, L'vre des Rois, C, 3.

mêler ses cendres avec celles des enfants de l'humble St François qu'il a toujours honoré (42) de son affection paternelle <sup>(1)</sup> de sa protection et de ses bienfaits. Je passe sous silence cette lecture (43) spirituelle dont il s'étoit fait depuis plus de 40 ans un engagement indispensable. Cette attention (43) de Dieu dont il avoit une sainte avidité ; de cette exactitude à venir entendre tous les jours la messe malgré la rigueur de la saison et ses incommodités habituelles. Assistait-il à cet auguste sacrifice ? C'étoit avec une dévotion exemplaire. S'agissoit-il d'approcher des sacrements ? Il se préparait à cette grande action par la retraite (44) et le recueillement, il s'y soutenait par de saints désirs et de pieuses affections. Régulier dans toutes les observances de l'église qu'il regardait comme des lois faites indifféremment pour tous les chrétiens. Quel jeûne n'a-t-il point observé tandis qu'il l'a pu et toujours fait observer dans sa maison. Ajouterai-je au détail de tant d'actions chrétiennes des souffrances unies à celles de Jésus-Christ crucifié ? Quels furent ses sentiments et quels furent les nôtres pendant que ce zélé prélat lisait l'histoire de la passion du Sauveur et en exposait les endroits les plus touchants d'une manière si pathétique ? J'étois, vous le savez, Mrs, le plus près du moribond pour servir d'Echo à la voix du pasteur et recueillir les derniers sentiments avec les derniers soupirs du mourant. Ce fut alors que je vis plus que jamais comment meurt un homme qui a bien vécu.

Puissiez-vous profiter de tant d'exemples de piété vous qui la croyez incompatible avec la grandeur, vous qui regardez la bienséance de votre condition comme une loi suprême à celles de l'Evangile et de l'Eglise, vous qui vous servez du prétexte de votre naissance, ou pour vous dispenser des devoirs de la religion que vous trouvez trop pénibles et trop humiliants : ou pour vous pardonner les fautes que vous faites dans votre état qui vous paraissent inévitables. Apprenez de l'ex-

(1) En qualité de syndic Apostolique de tous les Récollets du Canada.

emple d'un homme qui fut encore plus grand par sa piété que par sa naissance, apprenez que la noblesse est plutôt un engagement à bien vivre, qu'un titre pour vous soustraire aux lois du Christianisme. Votre reconnaissance doit répondre à la grandeur des biens que Dieu vous a faite. Puissiez vous profiter de tant d'exemples de piété, vous qui prétendez l'exclure de la profession des armes, vous qui séparant par une distinction chimérique l'homme d'honneur d'avec le chrétien, faites aux dépens de la religion une vaine parade de vertus tout au plus militaires et que les payens pratiquent peut-être mieux que vous. Quel est donc votre aveuglement si vous pensez pouvoir vivre avec plus de licence que les autres chrétiens ? Et pour vous convaincre du contraire je ne voudrais que vous faire faire cette réflexion :

Croire qu'il y a un enfer, croire que pour y tomber il suffit de mourir avec un seul péché mortel, être exposé aussi souvent à la mort que votre profession vous y expose, vous y exposer avec une conscience chargée de crimes, en vérité ne faut-il pas avoir perdu la raison ? On ne fait pas, me direz vous, toutes ces réflexions quand on est dans l'occasion. J'en conviens et c'est en cela que vous commettez une nouvelle faute. Eh ! ne me dites pas que ces pensées seraient capables de ralentir le courage, croyez-moi, quelque intrépide que vous soyez dans l'occasion, vous le seriez encore plus si votre conscience ne vous reprochait rien. Il n'y a qu'un libertin et un athée qui ose dire que pour être vaillant on doit renoncer à la piété chrétienne. A ce mot de piété, ne vous révoltez pas mal à propos ; on ne prétend rien vous prescrire qui ne soit compatible avec votre condition. La piété, selon St Augustin n'est autre que le service et le culte que chacun rend à Dieu dans son état. Voulez-vous donc savoir quelles sont vos obligations, voici ce que St. Jean répondit aux guerriers qui le consultèrent : n'usez ni de calomnie, ni de violence, ni de fraude envers personne ; contentez-vous de votre paie. Remarquez que ce divin précurseur ne leur ordonne pas de quitter leur

état, quelque dangereux qu'il soit, mais il leur donne le moyen de s'y sanctifier en y gardant de la retenue et de la modération. C'est ainsi que l'on sanctifie les guerres, selon le langage d'un prophète, c'est ainsi qu'étant bon au peuple on ne laisse pas d'être vaillant dans la guerre. Voici le 2<sup>e</sup> caractère de notre illustre défunt.

2<sup>ÈME</sup> PARTIE. Ne faisons point honneur au comte de Frontenac d'une noblesse respectable par son antiquité, utile par ses services, élevée par ses dignités, distinguée par d'éclatants caractères, attachée par alliance à tout ce que l'épée, la robe et le ministère ont de plus considérable, ne comptons point pour ses ancêtres ou pour ses alliés des chevaliers des ordres du roi, des maréchaux de France, des gouverneurs de province, des conseillers ou des ministres d'état, des présidents à mortier, si nous n'ajoutons que tant d'exemples domestiques excitèrent dans ce cœur généreux une émulation de vertu qui le porte à imiter la fidélité des uns, la valeur des autres, la sagesse et la prudence de ceux-ci, la justice et l'intégrité de ceux-là, et comme un flambeau prêt à s'éteindre ramasse tout ce qu'il a de feux pour briller avec plus d'éclat, toutes ces vertus partagées et répandues dans sa famille, s'étaient réunies (45) dans sa personne pour terminer glorieusement une longue suite de grands hommes qui ne se perpétuera plus que dans l'histoire <sup>(1)</sup>.

L'économie de mon discours me borne aux vertus (46) militaires que ce digne fils de tels pères a recueillies comme la plus belle portion de son héritage. Le père combattant pour la religion et pour l'état et mourant <sup>(2)</sup> à la vue de son roi autant couvert de gloire que de son sang et de ses ennemis fut un présage d'où l'on put tirer l'horoscope du fils qui naissait alors. Louis le Juste qui avait estimé le père honora le fils de son nom au baptême et de ses soins pendant son enfance. A l'âge de 18 ans il fallut l'abandonner à l'ardeur de son courage qui lui

(1) Il était le dernier de sa famille.

(2) Tué au siège de St-Antonin en 1622.

fit aller chercher la guerre dans la Hollande qui en était alors le théâtre et comme l'Académie. Il fit l'apprentissage de ce métier glorieux sous le fameux Maurice prince d'Orange : ce maître des princes et des héros dans l'art militaire n'apprit pas au jeune comte de Frontenac à être vaillant, il lui apprit seulement à ne pas être téméraire. Le service du roi le rappelle en France. C'est pour commander fort jeune un de ces vieux régiments<sup>(1)</sup> où la réputation et le courage sont héréditaires. Il me faudrait, Mrs, une carte de géographie pour vous marquer les endroits célèbres de la Flandre, de l'Allemagne, de la Catalogne et de l'Italie où il s'est signalé. Suivant ce grand homme partout où l'emporte la rapidité de ses succès, je vous dirois, selon les lieux ce qu'il a fait à la tête de son régiment comme mestre de camp, ce qu'il a fait comme maréchal de camp, commandant de corps de troupes séparées. Ici est Orbiselle où il reçut ce coup de feu qui lui cassa le bras, fracture qui l'a privé le reste de sa vie du libre usage de sa main droite et qui m'a donné lieu de lui appliquer ces paroles qu'un historien a dites d'un capitaine romain qui avait perdu un pié au service de la République : *Ad singulum passum admonebatur gloriæ suæ* : chaque pas qu'il faisait l'avertissait de sa gloire. Chaque mouvement que Mr de Frontenac donnoit à cette main le faisoit souvenir qu'il avait eu la gloire de verser son sang pour celle d'un roi.

Ne poussons pas plus loin le détail d'une vie purement militaire en apparence où le christianisme n'a peut-être que fort peu de part. Le Seigneur Dieu des armées qui, selon le prophète Roi, se sert au combat des mains des guerriers va se servir du nôtre contre les ennemis de son saint nom.

Le siège de Candie formé par les ottomans et soutenu par les Vénitiens depuis très-longtemps rendoit l'Europe, l'Afrique et l'Asie attentives au succès de cette grande entreprise. Ce boulevard de la chrétienté attaqué par tant de milliers d'hommes, ébranlé par la violence de tant

(1) Le régiment de Normandie.

de mines menace de ruine. Les assiégés épuisés par de continuels efforts, prêts à succomber sous le poids d'une force supérieure, implorent l'assistance de leurs frères chrétiens, conjurant tous ceux qui sont au Seigneur de se joindre à eux. Leur ambassadeur à la cour de France après avoir obtenu ce secours (vous le savez, Mrs,) si digne d'un roi très-chrétien, consulta le vicomte de Turenne sur le choix d'un officier général pour les troupes de la république. Turenne consulté sur un mérite militaire, quel oracle ! Frontenac choisi par Turenne, quelle gloire !

Je me hâte, Mrs, de vous représenter ce nouveau général dans l'enceinte de cette ville assiégée, si l'on peut appeler enceinte des remparts où il y a brèche de tous côtés. Il fait voir ce que peut pour la défense d'une ville un capitaine qui joint l'expérience à l'intrépidité, devenant tantôt l'épée tantôt le bouclier de cette ville désolée. Il distingue le temps d'attaquer et le temps de se défendre, il surprend l'ennemi par des sorties faites à propos, il lui gagne du terrain, il le chasse de ses logements. Faut-il se retrancher ? Il pourvoit à tout par une prudence consommée et une assiduité opiniâtre au travail. Soigneux de visiter tous les postes il répand parmi tous les soldats un certain esprit de force, de courage et de confiance qui leur fait tout souffrir et tout entreprendre pour l'exécution de ses desseins. Ille infortunée, tu serois peut-être encore à tes anciens maîtres ou du moins la conquête auroit encore coûté plus de sang infidèle si l'on avoit suivi les conseils salutaires de ce grand homme ; seul officier général à la tête d'un corps de troupes il soutient durant 15 jours les efforts et arrête les progrès des assiégeans. Cependant la place se rend : il faut en sortir. Le comte de Frontenac n'en sortira que le dernier. Je m'aperçois, Mrs, que mes idées m'emportent au delà des bornes d'un discours ordinaire. Pour les réduire, il les faut rappeler dans ce pays où de nouveaux et de plus beaux trophées s'élèvent à la gloire de notre sage gouverneur.

Une flotte composée d'environ 34 voiles sortie des ports de la Nouvelle-Angleterre, vient mouiller à notre rade, les troupes n'attendent que le signal du débarquement pour envahir la ville qu'on leur a dit être sans défense, sans munition, sans garnison et même sans gouverneur. L'impie à la vue de ces temples sacrés dit déjà dans son cœur ces paroles de présomption : *persequar et comprehendam, dividam spolia, implebitur anima mea*. S'ils ne se rendent à ma discrétion je les presserai par des attaques si vigoureuses qu'ils ne pourront les soutenir. Je pillerai leur ville, je détruirai leurs temples, je renverserai leurs autels. Je m'enrichirai de leurs dépouilles, je passerai leurs prêtres au fil de l'épée, je tirerai de leurs cloîtres ces filles renfermées pour les emmener captives, et *implebitur anima mea*. Enfin je satisferai tous mes désirs et j'immolerai tout à ma passion.

O Dieu, abandonnez-vous votre héritage et livrez-vous à la fureur des loups les brebis de votre troupeau et les âmes qui confessent votre nom ? Ne craignons point, chrétiens, celui qui veille sur Israël gardera cette ville. Je vois revenir notre illustre gouverneur avec les troupes qu'il a fait agir avec force contre les nations sauvages. Il examine, il approuve tous les préparatifs qu'on a fait en son absence, il inspire un nouveau courage par sa présence. Qu'elle est héroïque la réponse qu'il fait à cet envoyé qui le somme de se rendre et une montre à la main lui marque le temps qu'on lui donne à délibérer. Allez dire à votre commandant que la réponse que j'ai à lui faire est à la bouche de mes canons, et quand je voudrais me rendre, tous ces braves officiers que vous voyez n'y consentiroient jamais.

Il parle et peu de temps après on entend tonner de toutes parts ces foudres de bronze qui, d'un seul coup, lancent le feu, le fer et la mort. Ce gouverneur que les ennemis croyaient absent se trouve partout où son devoir l'appelle. Cette ville que l'on avait publiée être sans munition se trouve bordée d'artillerie qui leur envoie l'effroi et la mort pour les recevoir. Cette ville que l'on

disoit être sans muraille et sans garnison, se trouve à la vérité sans murailles, mais elle n'est pas sans défense. Ces troupes que la vigilance du gouverneur distribue à propos forment comme un mur d'airain à l'épreuve de toutes les forces ennemies. Déjà leur amiral percé à l'eau laisse flotter son pavillon au gré des vagues. Ici les troupes débarquées hors d'état d'attaquer, incapables même de résister abandonnent leur artillerie pour précipiter leur fuite et se rembarquent en désordre. Ceux qui disposaient déjà de la ville et de tout le pays, ceux qui en partageoient déjà les dépouilles laissaient partout les leurs parmi les débris de leurs vaisseaux échoués. Enfin le Léopard Anglais qui regardoit Kébec comme une proie assurée se retire enragé d'avoir manqué son coup.

Puissances alliées pour conspirer notre perte, reconnaissez que vous n'êtes pas plus heureuses sous cet hémisphère que sous l'autre. Pendant que le vaillant Luxembourg vous met en déroute à Fleurus, que le sage Catinat vous dissout à Staffarde, que l'intrépide Tourville bat vos flottes sur l'océan Britannique, le vaillant, le sage et l'intrépide Frontenac fait triompher les armées de son roi dans ce nouveau monde. En vain appelez-vous à votre secours la férocité des nations Iroquoises, en vain inspirez-vous à ces barbares de la défiance et de la haine pour les Français, leur efforts seront aussi inutiles que les vôtres. S'ils remuent Frontenac ira avec une vigueur qui dément son grand âge <sup>(1)</sup>, les forcer dans la profondeur de ces forêts qui paroissent impénétrables (47) il les fera fuir devant lui, il les tiendra toujours dans la crainte et dans l'inaction.

Je finirois ici l'éloge de mon héros, pensant avoir épuisé ma matière si je n'apprenois des saintes écritures (Pro. 16) que l'homme patient vaut mieux que le courageux et celui qui est maître de soi-même vaut mieux que celui qui force les villes. N'admirons donc pas tant

(1) Il étoit âgé de 74 ans quand il fit l'expédition des Onnontagués, nation Iroquoise des plus belliqueuses.

les victoires sanglantes d'un guerrier mais louons ces victoires innocentes où le cœur d'un chrétien devient en même temps le champ de bataille et le trophée, le vainqueur et le vaincu, où l'homme qui a vaincu les autres se surmonte lui-même en triomphant de ces répugnances naturelles que le ressentiment oppose au pardon des ennemis (48). Vous me prevenez sans doute, Mrs, dans l'application de cette grande vérité, et vous regardez cette image d'un Dieu crucifié qui prie pour ses ennemis, vous regardez, dis-je, cette image laissée par testament à un homme qui n'avait pas passé jusqu'alors pour être de ses amis (1), comme une marque éclatante de sa réconciliation et comme un précieux gage de la charité qui les unira éternellement.

Encore un coup d'œil sur ce cœur dénué pour nous édifier à la vue de cet air tranquille et obligeant avec lequel il recevoit et de cet empressement à rechercher ceux qu'il croyoit avoir lieu de ne pas tenir pour amis. J. C. nous ordonne le pardon des injures, il en fait une condition nécessaire pour le salut, disant qu'il ne pardonnera qu'à ceux qui auront pardonné et qu'il n'exercera point de miséricorde qu'envers ceux qui l'auront exercée envers leurs frères, munissant ainsi l'autorité du précepte de la menace, du châtiment et de la promesse de la récompense. C'est ce qui a soutenu l'espérance de votre serviteur, mon Dieu, et ce qui doit soutenir la nôtre à son égard ; c'est ce qui nous remplit l'esprit de cette idée consolante que vous lui aurez pardonné avec autant de clémence qu'il a pardonné lui-même avec sincérité.

Vous n'ignorez pas toutefois, Mrs, qu'il n'appartient qu'au Seigneur de juger si nos œuvres sont aussi parfaites à ses yeux qu'elles le paroissent aux nôtres. Je faisois toutes mes actions avec crainte, disait Job à Dieu parce que je sais que vous ne pardonnez pas à ceux qui sont redevables à votre justice, et que ne laissant aucune action de vertu sans récompense vous ne laissez pas non plus aucun péché sans punition. Si votre miséricorde

(1) Monsieur de Champigny, intendant du Canada.

nous donne la confiance de vous regarder comme notre père, votre justice nous oblige de vous regarder comme notre juge. Persuadé de cette vérité, Mrs, je crains pour celui que nous regrettons; peut-être expie-t-il maintenant les restes d'une vie coupable devant Dieu, quelque louable qu'elle nous ait paru. Que sçavez-vous s'il ne souffre pas pour avoir soutenu avec trop de chaleur les intérêts de celui-ci ou pour avoir toléré avec trop d'indulgence les fautes de celui-là? Quelle obligation n'auriez-vous donc pas d'avancer sa délivrance par vos prières? N'entrons point trop avant dans le sanctuaire des secrets de Dieu, contentons-nous indifféremment de penser au bien qu'il nous a procuré pour en tirer des motifs de reconnaissance et de zèle à prier pour lui. Il n'attend que cela de nous, et ne serions-nous pas bien ingrats si nous le lui refusions?

La fin que l'Eglise se propose quand elle interromp les divins mystères pour donner lieu à l'éloge d'un mort n'est pas d'exciter notre admiration par un récit étudié d'actions héroïques, mais de nous inspirer des sentiments de compassion, de piété, de reconnaissance et de charité. L'appareil de ces funérailles, la sombre couleur des ornements de ce temple, la lumière défaillante de ces flambeaux, les accens lugubres de la musique, le maintien de cette nombreuse assemblée; cette pompe et cette représentation funèbre sont des objets capables de vous attendrir. Cette ostie pure et sans tache prête à immoler sur l'autel pour celui dont nous célébrons les obsèques, exige de votre piété une attention d'esprit et une effusion de cœur pour accompagner cet auguste sacrifice. Enfin le souvenir de tout ce qu'a fait ce bon et ce vaillant gouverneur pour l'affermissement et le progrès de cette colonie doit nous piquer de reconnaissance et animer notre charité pour crier à Dieu (1, Ma., 9) Seigneur sauvez celui qui sauvoit Israël, nous vous en conjurons par la majesté de ces temples dont il a écarté le fer et le feu, par la sainteté de ces autels qu'il a garanti de la fureur des hérétiques et par tout ce qu'il y a de saint dans

vos mystères qu'il a préservés de la profanation. Accordez, Seigneur, le repos éternel à celui sous la conduite duquel nous avons goûté les douceurs d'une sécurité et d'une tranquillité constante.

Qu'il vive éternellement avec vous cet homme qui vivra toujours dans notre esprit par le souvenir de sa bonté dans le gouvernement et de sa valeur dans la guerre.

FIN

REMARQUES SUR L'ORAISON FUNÈBRE DE FEU  
MR DE FRONTENAC PRONONCÉE EN L'ÉGLI-  
SE DES RÉCOLLETS DE QUÉBEC, LE 19  
DÉCEMBRE 1698, PAR LE P. OLIVIER  
GOYER, COMMISSAIRE DES  
RÉCOLLETS.

REMARQUES SUR L'ORAISON FUNEBRE DE FEU  
MR DE FRONTENAC PRONONCÉE EN L'ÉGLI-  
SE DES RÉCOLLETS DE QUÉBEC, LE 19  
DÉCEMBRE 1698, PAR LE P. OLIVIER  
GOYER, COMMISSAIRE DES  
RÉCOLLETS.

---

La pièce paroît bien composée, mais au jugement des personnes qui ont une parfaite connaissance de la conduite que Mr. de Frontenac a gardée dans le Canada le plus grand nombre des chefs qu'elle renferme à sa louange n'est pas conforme à la vérité. Quoique l'on prétende pas en cela taxer son panégyriste qui étant nouveau venu dans ce pays n'a pu travailler que sur les mémoires avantageux que quelques personnes mal informées, comme on veut croire, de la plupart des choses qui se sont passées, lui ont fournis. On ne peut convenir à moins que de s'aveugler que l'éloge que le St. Esprit fait de Salomon, soit appliqué selon la vérité à Mr. de Frontenac ni qu'on puisse justement le substituer comme on le fait au commencement de l'exorde à la place de ce grand prince; puisque toutes ces belles épithètes de sage, désintéressé, libéral, dévoué au service de son roi, zélé pour le bien public, grand dans les difficultés par la prudence, dans les périls par son courage et dans la religion par sa piété qu'on attribue à M. de Frontenac ne lui conviennent point ou très peu pour la plupart comme on le verra dans la suite de ces remarques qu'on va faire sur les divers endroits de l'écrit ci-dessus par manière de gloses apostilles.

- (1) Cela n'est pas aisé à reconnaître.
- (2) La substitution ne parait pas juste et recouvrable.
- (3) Si l'on fait du juste la définition d'un homme

sage, il sera malaisé d'en faire l'application à qui l'on prétend, non plus que des titres de désintéressé et de grand dans la religion par sa piété ; si l'on entend bien ce que c'est que d'avoir de la piété et de la religion et qu'on ne la fasse pas consister simplement dans un extérieur apparent.

(4) Ceux à qui on l'a préconisé n'y étaient pas, mais un grand nombre d'entre eux ont ouï dire le contraire de ce qu'on avance.

(a) Pour se plaindre de la conduite du capitaine Marolinj à son égard.

(5) L'admiration n'a pas été au sujet de l'éloquence mais bien de l'injustice manifeste des représentations comme aussi des emportements extraordinaires qu'il y a fait paraître et des manières indignes dont il a traité ceux qui n'étaient de ses sentiments. Outre que la plupart de ces messieurs qu'on apostrophe ont admiré tant de fois avec gémissément et avec horreur d'une conduite si étrange dont ils ont été témoins et plusieurs à leurs dépens.

(6) Il n'y a qu'à voir ce que c'est que s'occuper de son devoir ou de sa fortune et l'on jugera aussitôt du contraire de ce qu'on avance en faisant réflexion sur la conduite du personnage.

(7) Il faut passer vite là-dessus de peur d'entrer dans un détail qui seroit fort odieux à la mémoire du défunt.

(8) Ce n'a pas été manque de volonté ni d'entreprise pour y réussir et très-souvent contre le devoir de la conscience et les ordres de la cour. Témoins les traités de boissons enivrantes aux sauvages qu'il laissoit faire et les injustices faites à des particuliers.

(9) Que veut dire cela et comment donnera-t-on des preuves de cette magnificence qui soient à sa louange ?

(10) Mais non le plus souvent ces ordres auxquels il s'est tant de fois opposé en usant même de force et de violence au grand scandale de tout le monde. Le transport et l'usage des boissons enivrantes qu'il a fait faire.

en cassant et faisant faire contre les ordonnances des intendants données en conséquence des ordres de la cour, en est une preuve éclatante.

(11) En quoi fait-on consister ce zèle pour le bien public et qu'est-ce qu'il y a mis du sien pour le procurer ?

(12) Ce n'était pas là son foible. Il avoit à la vérité beaucoup d'esprit, de politique et de ruse ; mais la conduite dérangée qu'il a fait paroître ici en tant d'occasions dément cette solidité de jugements qu'on lui attribue, ou s'il en a été doué, la véhémence de ses passions qui le faisoient paroître déraisonnable en bien des rencontres, le lui troublait souvent.

(13) Il est fort à craindre que cette présence d'esprit n'ait été pour lors l'effet d'une conscience opiniâtre et endurecie qu'il s'étoit faite pour se mettre au-dessus de tout, puisqu'il s'en est peu servi pour réparer autant qu'il étoit en lui les maux publics et particuliers dont il a été la cause. Que n'auroit-il pas dû faire dans ce temps-là pour demander pardon de l'ardeur opiniâtre et comme forcé avec laquelle il a si longtemps persécuté l'église, maintenu et souvent même excité les révoltes et les mutineries des peuples contre elle, protégé contre ses ministres les libertins, les scandaleux et les créatures de mauvaise vie, molesté, vexé, persécuté les plus gens de bien et même des prêtres et des magistrats qui défendoient la cause de Dieu et le parti de la justice qu'il vouloit opprimer, soutenu par toutes sortes de voies le trafic injuste et scandaleux des traiteurs d'eau de vie aux sauvages, permis, approuvé et maintenu la licence, les abus des cabarettiers, autorisé et même introduit dans ce pays malgré les remontrances des serviteurs de Dieu, des divertissements criminels et dangereux, déclaré à ce sujet une guerre perpétuelle à la dévotion de la Ste-Famille parce qu'on n'a pas voulu permettre aux femmes et aux filles qui en étoient d'assister à ses comédies, contre les règles de cette association qui le leur défendent, les y avoir sollicitées, fait solliciter et entraîner comme

par force et avoir même engagé des maris d'y contraindre leurs femmes jusqu'à les menacer de son indignation s'ils ne le faisoient pas, taché de décrier l'évêque et le clergé, les missionnaires et autres personnes de vertu à qui il s'est efforcé de nuire tant ici qu'en France par plusieurs impostures et calomnies dont on a trouvé après sa mort de longs mémoires remplis, qu'il avoit envoyés en France et qu'il a rapportés en retournant en 1689 en ce pays, causé enfin soit par lui-même, soit par autrui beaucoup d'autres désordres qui ont fait gémir durant une longue suite d'années l'Evêque et les ministres de cette église naissante. Que n'aurait-il-pas, dis-je, dû faire avant que de mourir pour réparer tous ces scandales et en donner de sincères marques de pénitence et de componction, Dieu lui ayant donné tout le temps pour se reconnaître. Cependant on l'a vu jusqu'à la fin dans un grand froid sur tout cela. Il ne s'est avisé de lui-même de faire aucune démarche qui auroit pu répondre à la juste attente du public. Il a témoigné en particulier et d'une manière foible sur le fait de la traite des boissons enivrantes lorsqu'on l'a fait tomber sur cet article qu'il voyoit bien qu'il avoit commis son autorité à des gens qui en avoient abusé. Il a consenti qu'on soit allé visiter de sa part, sur la proposition qu'on lui en a faite, des personnes à qui il avoit causé des chagrins et des torts considérables. Lorsqu'on lui a fait en présence du St-Sacrement qu'on lui donna en viatique avant sa mort les interrogations qui sont dans quelques rituels, entre lesquelles est celle-ci : "Ne demandez-vous pas pardon de tous les mauvais exemples et scandales que vous auriez pu donner," il a répondu qu'oui, mais il n'a pas avoué qu'il en eut jamais donné. En un mot il s'est comporté durant les derniers jours qui ont précédé sa mort comme une personne qui ayant toujours mené une vie irréprochable n'auroit rien à craindre. Et c'est là cette présence d'esprit avec laquelle il s'est soutenu jusqu'au dernier moment de la vie.

(14) Transeat. Car on ne doit pas contester ce qu'on n'a pas vu.

(15) Cela est vrai. On l'a remarqué surtout lorsque les Bostonnois vinrent assiéger Québec.

(16) Le bonheur lui en voulut surtout en cette occasion aussi bien qu'à toute la colonie, et il a été obligé d'avouer plusieurs fois que le Canada n'étoit pas redevable pour ce coup de sa délivrance à la force ou à l'industrie des hommes.

(17) On diroit mieux qu'il en pratique l'œuvre à l'extérieur avec beaucoup de faste et d'ostentation : témoin cette ambition démesurée avec laquelle il a toujours affecté jusqu'à la fin de prétendre dans l'église et dans les cérémonies de la religion des honneurs qui ne lui étoient pas dûs, de faire des affronts sanglants pour ce regard aux intendants, malgré ce que la cour avoit réglé en leur faveur d'exiger des ecclésiastiques et des religieux contre la défense du roi qu'on lui adressât la parole en prêchant, de demander de leur part à son égard des abaissements qu'il n'exigeait pas du moindre des officiers de guerre. C'est par toutes ces affectations qu'il s'est signalé et rendu grand dans sa religion et dans sa piété, qu'on peut avec justice taxer de vérité et d'hypocrisie puisque les choses qu'on a rapportées de lui au No. 13 sont entièrement incompatibles avec l'esprit de religion et de piété. A quoi l'on ajoute que la foi étant le premier fondement de la religion et de la piété on ne peut avec raison qualifier de grand dans sa religion un homme qui a paru souvent dans des sentiments fort opposés à la foi, comme en ce qu'on lui a ouï dire plusieurs fois et même peu de temps avant sa mort que tous les hommes étoient prédestinés et qu'il ne falloit pas croire que l'enfer dût toujours durer, et bien d'autres choses semblables.

(18) Voilà en 3 ou 4 lignes avoir parfaitement bien représenté la personne dont on fait l'éloge.

(19) C'est pour cela qu'on lui a ouï dire tant de fois après qu'il avoit d'avantage fait des siennes (ce qui

arrivait plus ordinairement quand les navires étoient partis pour retourner en France) “ qu’il avoit dix-huit mois de bon devant lui avant qu’on pût avoir réponse de la cour.”

(20) Jamais le panégyriste ne fut plus mal informé qu’en ce qu’il avance en cet endroit. Car il est de notoriété publique que celui qu’il loue s’est presque toujours prévalu des mêmes conjonctures pour en tirer avantage contre ceux qu’il a crus contraires à ses sentiments et à ses prétentions. Et l’on peut assurer avec vérité que la vengeance a été l’une des passions qui a le plus dominé dans lui et dont il a fait paraître des marques plus sensibles dans les occasions. Ce qu’on a remarqué au No. 13 étant connu d’un chacun comme chose de fait, ne laisse aucun lieu de douter de ce qu’on vient de dire.

(21) Il falloit donc l’envisager fort à propos et non dans ces temps où la colère le transportant on voyait l’écume qui lui sortoit de la bouche.

(22) Le papier, dit-on, souffre tout, mais cela n’est pas bon à débiter devant des gens qui n’en peuvent rien croire pour avoir été témoin du contraire.

(23) Cela est vrai, à l’entendre précisément de ceux qu’on pouvait appeler ses créatures parcequ’ils entroient dans toutes ses vues.

(24) C’est ici où l’on pourroit dire au panégyriste qu’il n’a pas connu le vieux renard.

(25) De quelles amitiés veut-on parler ? est-ce de celles qui se portent aux personnes de sexe ? Il les a toujours aimées et trop pour l’honneur de quelque héros. Est-ce de celles qui se forment entre les personnes du monde ? L’expérience a fait voir qu’il n’y a pas tenu, et que le moindre intérêt ou un petit point d’honneur, l’a fait souvent rompre avec ceux avec qui il avait paru d’abord avoir le plus d’intelligence. Témoin les brouilleries fréquentes qu’il a eues avec les uns et les autres et qui ont excité souvent de grands scandales tant ici qu’en France. Veut-on parler enfin des amitiés qu’on a pour les serviteurs de Dieu ? Il n’en a jamais conçu pour

aucuns qu'autant qu'il les a cru pouvoir entrer dans ses vues et favoriser ses inclinations : ce que la préoccupation ou la facilité à se laisser gagner par des apparences trompeuses n'a pas laissé de produire en quelques uns. Que si d'autres qui l'ont mieux connu n'ont pas fait ce qu'il a voulu, il leur a fait aussitôt sentir son indignation. En un mot, ce qu'on peut dire de plus juste au regard de ses amitiés, c'est qu'il a toujours aimé, soutenu et protégé les personnes vicieuses, jusque là que s'il est venu en ce pays quelque prêtre ou religieux de mauvaise vie et scandaleux, c'est à ceux-là qu'il s'est attaché plus fortement, et dont il a pris la cause avec plus de chaleur contre les serviteurs de Dieu.

(26) Cela a paru en quelques rencontres ; ce n'a été le plus souvent que lorsqu'il s'est vu en état de pouvoir appréhender la faveur et le crédit contre lui-même.

(27) L'on n'a pas remarqué que son désintéressement l'ait porté à s'empresser pour les autres, mais bien ses propres intérêts, ou le désir ardent d'avoir le dessus dans tout ce qu'il prétendoit.

(28) Cela est vrai ; mais c'étoit pour ses créatures et non pour les autres à qui il s'est efforcé de rendre toutes sortes de mauvais offices, comme on l'a insinué au no 13.

(29) Il faut donc conclure qu'il est bien malheureux de l'avoir le plus souvent accordé au démerite et au vice.

(30) Cette confiance et cette estime furent telles qu'on peut se les figurer de ce qu'on vient de remarquer.

(31) Qu'on en juge.

(32) Voilà une manière de parler qu'il faut pardonner à un homme extraordinairement quoique fausement prévenu en faveur de son héros et qui ne sait pas ce qui s'est passé ; mais elle paroitra intolérable à ceux qui en ont une vraie connaissance, car après la description très véritable et très avérée qu'on a faite du personnage au no 13 est-on bien reçu à dire : *certain mécontents, etc.*

(33) Qu'étoit-il nécessaire d'user de conspiration secrete et de sourdes intrigues dans l'affaire qui d'elle-même a fait un aussi grand éclat ici et en France comme fit la guerre ouverte entre lui et l'intendant qui obligea enfin le roi à les rappeler tous deux.

(34) O assurément on suppose cette prévention mais elle n'est pas vraie car sa majesté étoit très bien instruite de la vérité.

(35) On laisse à ces messieurs à qui l'orateur s'adresse à faire leurs réflexions sur tout ce qu'il avance tant sur la disgrâce que sur la justification et le retour de son héros.

(36) L'entreprise seroit vaine, car les auditeurs ne pleurent pas, mais la plupart lèvent les épaules et sont choqués d'avoir entendu jusqu'à présent sortir de la chaire de vérité tant de choses si peu conformes à la vérité : et ce qui suit ne les choquera pas moins, n'étant regardé par eux que comme des suppositions dont presqu'aucun ne peut convenir de bonne foi.

(37) L'application des paroles du prophète Samuel ne fera-t-elle pas rire de compassion ou autrement ceux qui savent la pauvre et étrange vie qu'a menée le personnage en ce pays ?

(38) S'il ne fit que peu de pauvres c'est qu'il n'en eut pas le pouvoir, car mille traits qui ne sont que trop sensibles et avérés font voir qu'il en eut très longtemps la mauvaise volonté et qu'il n'a rien épargné pour en venir à bout.

(39) L'orateur parle de lui-même, mais qu'a-t-il vu qui ne soit très équivoque et qui ne se remarque souvent sur la vie, dans les plus grands pécheurs aussi bien que dans les justes ? La règle générale qui est *qu'on meurt d'ordinaire comme on a vécu*, est plus juste et doit faire trembler pour le salut du défunt quoique les exceptions qui se rencontrent dans cette règle générale et qui tiennent du miracle, comme dit St. Augustin, nous empêchent de former un jugement décisif sur son sort.

(40) Comme d'une part tout le monde sait avec

quelle opiniâtreté et quelle ardeur le défunt a soutenu jusqu'à la fin contre toute l'Eglise du Canada la traite des boissons aux sauvages, et de quels stratagèmes il s'est servi pour s'opposer en ce point à tous les serviteurs de Dieu, et comme d'ailleurs on ne peut qu'outrager ce blâme, les plus intéressés étant forcés par le témoignage de leur propre conscience d'avouer l'incompatibilité que la licence de ce commerce a avec l'établissement et le progrès de la religion parmi ces nations barbares, il a bien fallu pour l'honneur du défunt le faire parler d'une manière qui put le dédommager dans les esprits du blâme qu'il y avoit encouru. Mais après tout ce n'est pas de son propre mouvement qu'il a dit cela, c'est sur les réflexions qu'on lui a fait faire à la mort, et il n'en a dit qu'une partie comme on a dit au no 14. Le reste qui est énoncé ici s'est dit comme par force de conséquence qu'on a eu pour son honneur de l'avou qu'il a fait qu'il avoit commis son autorité en cela à des gens qui en ont abusé. Mais ce témoignage et cette réparation est bien foible après tous les maux qu'il a fait dans le pays et à cette église depuis une si longue suite d'années en soutenant la traite des boissons aux sauvages.

(41) Ce qu'on a remarqué aux nombres 13 et 17 et 39 peut faire remarquer s'il y a de la vérité dans ce qui s'avance ici touchant ses dévotions et ses sentiments à la fin de sa vie, et de quel esprit et par quels motifs tout cela s'est passé. Mais quand il auroit eu la meilleure intention du monde, après tout, cela n'est qu'accidentel en comparaison de tout ce qui lui a manqué.

(42) On omet à dessein les vraies réflexions qui pourroient se faire sur cet endroit et qui ne tourneroient pas à l'avantage du personnage.

(43) Pourvu qu'on lui adressât la parole en prêchant et qu'on le traitât de Monseigneur, car autrement il n'y venoit pas ou s'il y venoit il ne s'y montroit pas. On pourroit encore rappeler ici les sermons qu'il a faits faire autrefois contre l'intendant et le conseil et qui ont causé tant de brouilleries et de divisions, et par là on

pourroit mieux juger quelle étoit cette avidité qu'on dit ici qu'il avoit pour la parole de Dieu. Pour ce qui est de sa lecture spirituelle, ne la faisoit-il pas souvent dans les livres composés par les jansénistes, car il avoit plusieurs de ces livres qu'il préconisait fort, et qu'il prêtoit volontiers aux uns et aux autres.

(44) C'est ordinairement de ces sortes de retraites qu'on l'a vu revenir plus animé contre l'église et contre les gens de bien, et c'étoit un dicton connu de la plupart quand on l'y voyait entrer, on n'a qu'à s'attendre à de nouvelles affaires car un tel est allé en retraite.

(45) En voilà beaucoup et trop pour se faire croire d'un auditoire qui bien loin de convenir que toutes ces vertus ont été ralliées dans la personne du prétendu héros, aura bien de la peine à lui en attribuer une seule.

(46) Tout ce qui est débité ici touchant les vertus militaires du héros est assez bien tourné pour lui en faire honneur. Mais comme personne de ceux qui l'ont entendu n'a été témoin des faits étrangers au Canada, on s'en rapporte pour le croire à qui l'aura vu. Pour ce qui regarde le siège de Québec, il est vrai que la réponse qu'il envoya au commandant de la flotte en la manière que l'orateur le dit, a été approuvée et louée ici d'un chacun. Mais quant au reste qu'on préconise dans notre héros, la plupart de ceux qui savent ce qui s'est passé ont souvent dit qu'il en étoit innocent ; à peine le vit-on sortir une fois du château où la présence des ennemis le fit rentrer bien vite.

(47) Ce n'est pas sa présence qui leur fit prendre la fuite, mais le grand nombre des Français auxquels ils voyaient bien que celui de leurs guerriers n'étoit pas capable de faire tête.

(48) On a remarqué au nombre 13 ce qui en est.

Pour conclure toutes ces remarques et dire en peu de paroles ce qu'on doit penser du discours prononcé pour honorer les funérailles du défunt, il semble que tout est renfermé dans quatre petits vers qui ont été faits à ce sujet en la manière suivante :

Pour juger avec équité  
De l'oraison faite à la gloire  
D'un héros de pauvre mémoire  
Rien n'y manque hors la vérité.

*Fin des remarques.*

---

